

## Fonctionnement des épreuves internationales (Hors feuille de route FFE)

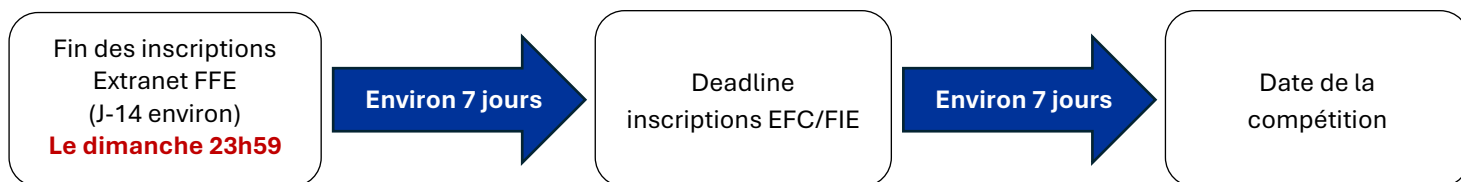
La décision de participer à ce tournoi est de l'initiative des clubs, pas celle de la fédération. Ce tournoi n'est ni un déplacement organisé par la fédération, ni une épreuve qualificative, ou pouvant rapporter des points à un classement.

**Afin de réaliser les démarches relatives aux participations, la fédération se réserve le droit de prélever automatiquement sur le compte des clubs des frais de participation (licence CEE ou FIE, Frais d'arbitrage).**

Toute demande d'inscription pour cette compétition doit se faire à l'aide du système d'engagement en ligne sur l'extranet de la FFE (<http://dirigeant.escrime-ffe.fr/>)

La date limite d'inscription sur l'extranet s'arrête au dimanche 23h59 précédant environ d'une semaine la deadline internationale (EFC/FIE), normalement mentionnée sur la note d'organisation de l'épreuve, téléchargeable sur :

- Pour les épreuves de l'EFC : <https://www.eurofencing.info/competitions/upcoming-tournaments>
- Pour les épreuves satellite FIE : <https://fie.org/competitions>



### à la clôture des engagements de l'extranet FFE

**Les licences CEE (25€) ou FIE (25€) sont prises. Elles ne peuvent être ni annulées, ni remboursées.**

*En cas de première demande de licence FIE, il est possible que nos services contactent le club pour qu'un document RGPD soit rempli et signé par le tireur (ce document doit être retourné au plus tard le jeudi 12h00 précédant la Deadline inscriptions FIE)*

**▲ Aucune inscription hors délai après la clôture des engagements sur l'extranet n'est possible.**

### Inscriptions des arbitres

(Si nécessaire en fonction du nombre d'inscrits)

**EFC U17 (cadets) et U23** : Arbitre national requis

**EFC U23 EC (Fencing For Everyone)** : Arbitre international C requis

**Satellites FIE** : Arbitres international B requis

Un club peut proposer des arbitres en les engageant sur l'extranet. **La CNA se réserve le droit d'accepter ou de refuser et proposer d'autres arbitres.**

**La FFE rembourse les frais des arbitres** sur présentation de la '**note de frais arbitre**' (téléchargeable sur le site de la FFE), à envoyer par mail (3 adresses ci-dessous) après la compétition dans les 15 jours qui suivent, sous peine de ne pas être remboursé.

**La FFE organise les déplacements des arbitres**, toutefois les clubs ont la possibilité de le faire s'il s'agit d'un arbitre qu'ils ont engagé, ceci afin de faciliter l'organisation.

**Le montant des prises de licences** (EFC ou FIE) sera prélevé automatiquement sur le compte des clubs, tout comme les **frais d'arbitrage** qui seront divisés par le nombre d'engagés (homme et dame séparés).

Toute demande de désinscription après la deadline FIE nécessite la présentation d'un justificatif (certificat médical etc.) sous peine d'une amende de 500€

**Contact FFE** : [jeremy.cadot@ffescrime.fr](mailto:jeremy.cadot@ffescrime.fr)

**Contact CNA** : [lionel.cambon@ffescrime.fr](mailto:lionel.cambon@ffescrime.fr)

**Note de frais arbitre** : [notedefraisarbitrage@ffescrime.fr](mailto:notedefraisarbitrage@ffescrime.fr)

### Les frais d'arbitrage

Comprennent les amendes liées au manque d'arbitre et les frais réels des arbitres (Note de Frais)

Exemple de calcul : 20 tireurs Hommes engagés par l'ensemble des clubs, sur un satellite FIE dont les frais d'arbitrage s'élèvent à 1900€ >>> 1900/20 = 95€/tireur